

La Nation Française

Hebdomadaire d'information politique - Directeur: Frédéric Aimard - 7 octobre 2024 - 1,50 €

N° 104

Gouvernement

Quatre mois après la dissolution de l'Assemblée nationale, vingt-six jours après sa nomination, huit jours après celle de ses ministres, et après une minute de silence en hommage à la jeune Philippine assassinée dix jours plus tôt, le Premier ministre Michel Barnier, arborant le ruban rose de la campagne nationale en faveur de femmes victimes du cancer, a prononcé deux longs discours de politique générale le mardi 1er octobre devant l'Assemblée nationale puis devant le Sénat « pour les deux ans et demi qui sont devant ».

Il s'est gardé de toute déclaration surprenante et n'a pas pris le risque d'engager la responsabilité de son gouvernement devant les parlementaires. C'est son attitude qui a le plus tranché avec le climat ambiant. Il a voulu faire preuve de hauteur de vue, de calme et de courtoisie. À tel point que son refus d'engager la polémique avec des députés LFI brandissant leurs cartes d'électeurs pour signifier qu'il le tenait pour illégitime, ou avec son ancien collègue Éric Ciotti, ont paradoxalement paru comme des « piques ».

Le 3 octobre, le Premier ministre visitait longuement le salon de l'élevage durable, à Clermont-Ferrand Cournon, s'employant à calmer les frustrations du monde paysan et à peaufiner son image d'homme de dialogue, d'écoute et de

pragmatisme (en donnant un mois de délais supplémentaire pour les épandages ou en annonçant une aide d'urgence de 75 millions d'euros pour faire face à la fièvre catarrhale...) Il devra multiplier ce genre d'interventions dans les semaines à venir tant l'absence d'un gouvernement a exaspéré divers secteurs du monde économique.

Il se doit de faire preuve de modération et d'humilité face aux trois extrêmes dont la conjonction de deux d'entre eux suffirait à le faire sauter. À l'extrême gauche et l'extrême droite, il faut en effet ajouter ce qu'on peut

appeler l'extrême centre... Il s'agit de ces macronistes qui, comme Gabriel Attal ou Gérard Darmanin, ayant perdu la responsabilité directe du gouvernement, conservent essentiellement une faculté de nuire. Le premier se réfugie dans la promotion des réformes sociétales (GPA et euthanasie pour tous). Le second se fait le défenseur du dogme macronien de la non-augmentation des impôts et laisse entendre qu'il pourrait ne pas voter le budget. Le Premier ministre leur a donné quelques gages, comme il a donné des gages à tous les autres (au Rassemblement national sur l'immi-

gration et sur la proportionnelle par exemple). Mais sur la question des économies à faire pour tenter d'équilibrer



SOMMAIRE

P. 1 : Gouvernement. P. 2 : Parlement. Force tranquille ? P. 3 Lectures. P. 4 : Au chevet des éleveurs. Droits de succession. P. 5 : État de droit. P. 6 : La solitude d'Israël. P. 7 : Une sagesse libérale-conservatrice ? Logorrhée antiraciste. P. 8 : Musique : -Le festival d'Ambronay. P. 9 : Théâtre : ADN. P. 10 : La comète du siècle. Revue de presse agri. P. 12 : La tête et les jambes.

■ **Politique** : Le député RN des Ardennes Flavien Termet a annoncé sa démission pour raison médicale le 30 septembre. À 22 ans, il était le plus jeune député de cette mandature. Une élection partielle doit se tenir dans les trois mois.

■ **Transports ferroviaires** : La future compagnie française privée Proxima, portée à hauteur d'un milliard d'euros par le fonds d'origine française Autin Infrastructure Partners, et qui exploitera trois lignes TGV de l'Ouest de la France après 2028, a commandé 12 rames de voitures Avelia Horizon à deux étages au constructeur Alstom. Leur maintenance sera assurée dans un atelier près de Bordeaux.

■ **Banque** : Le réseau des agences de l'ancien CCF (Crédit commercial de France) acheté en 2008 puis revendu par HSBC en janvier dernier à une filiale du groupe Cerberus, et qui avait retrouvé sa marque historique, devrait voir leur nombre passer de 250 à 180. Le nombre des salariés pourrait passer de 4000 à 2500.

■ **Fait divers** : Le 4 octobre à 4 heures du matin près de la gare St-Charles à Marseille, un tueur de 14 ans a assassiné un chauffeur de VTC de 36 ans, d'origine comorienne, père de trois enfants, parce que celui-ci refusait de l'attendre alors qu'il devait aller assassiner, sur ordre d'un réseau, un trafiquant de drogue de 15 ans. Le corps de ce dernier a été retrouvé brûlé vif et portant les cicatrices de 50 coups de couteau. Le commanditaire de l'opération, incarcéré au centre pén-

un Budget, il s'est contenté de donner des proportions (60 milliards d'économies à trouver dont les deux tiers sous forme de restriction des dépenses et un tiers sous la forme d'un impôt « exceptionnel » sur les entreprises et les particuliers les plus riches) qui ne peuvent guère être contredites sur le plan des principes mais provoquent de grands doutes sur leur faisabilité.

Les sondages montrent que le Premier ministre dépasse les 50 % d'opinion favorable. Cela lui donne un peu plus de poids. Mais c'est au Parlement que tout se jouera, là où l'intérêt national est malheureusement souvent oublié au profit des stratégies à courte vue des partis et de leurs leaders aux ambitions présidentielles. C'est un juste retour de la démocratie parlementaire après un hyperprésidentialisme du « *en même temps* », diront les optimistes...

Parlement

Les dirigeants politiques découvrent, en même temps que les Français, les nouvelles règles imposées par le retour à une vraie vie parlementaire.

Nous avons oublié que la Ve République avait toujours été un régime parlementaire, dans lequel le gouvernement est responsable devant le Parlement. Les périodes de cohabitation, à l'époque de François Mitterrand puis avec Jacques Chirac, sont un lointain souvenir... ou une page d'histoire pour les plus jeunes. L'élection du président de la République tous les cinq ans nous avait fait basculer dans un système où le président de la République était à la fois le véritable Premier ministre et

le chef du parti majoritaire. La dissolution de l'Assemblée en juin dernier a marqué la fin de cette époque et les dirigeants politiques doivent s'habituer à la nouvelle situation.

Le Premier ministre est redevenu, dans la fidélité à la Constitution, le chef d'un gouvernement qui détermine et conduit la politique de la Nation. Le problème, c'est qu'il ne peut plus s'appuyer sur une majorité parlementaire, ce qui ne s'était pas vu depuis 1962. Bien au contraire, il est soumis aux volontés des groupes parlementaires et il va devoir constamment négocier avec eux. Cela signifie que les projets qu'il présente, par exemple sur la fiscalité, sont à regarder comme des esquisses plus ou moins prudentes ou des ballons d'essai.

Lorsque Michel Barnier a déclaré vouloir retarder l'indexation des retraites, il a suffi que Marine Le Pen déclare son opposition pour que le Premier ministre s'empresse de déclarer qu'on pouvait trouver « d'autres moyens ». Et l'on entend souvent dire, dans les couloirs de l'Assemblée nationale, que tout nouveau projet de loi sur l'immigration échouerait face à une coalition de la gauche et du centre. Il ne suffit plus de dire pour faire ou pour faire semblant d'agir. La politique du gouvernement, ainsi que son existence, vont dépendre du jeu parlementaire.

Emmanuel Macron ne semble pas avoir bien compris la nouvelle donne. Au lieu de jouer le rôle d'arbitre et de gardien des institutions que lui prescrit le texte constitutionnel, il continue à intervenir sur des sujets qui ne relèvent pas de ses attributions. Il n'a pas à approu-

ver le Premier ministre sur la fiscalité, ni à critiquer le ministre de l'Intérieur sur l'immigration. En se prononçant sur l'arrêt des livraisons d'armes à Israël, il oublie que c'est le gouvernement qui « *dispose de la force armée* ».

Nous devons tous faire le difficile apprentissage de la vie parlementaire.

Claudine Uzerche

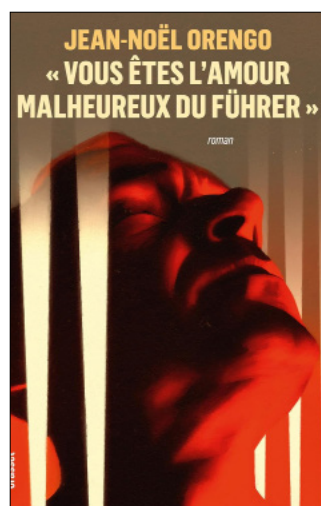
Force tranquille ?

Avançant à son propre rythme et ne se laissant perturber ni par les attaques contre certains de ses ministres – au premier rang, Bruno Retailleau, cible idéale pour l'extrême gauche, la gauche et même une partie de la Macronie – ni par la difficulté fondamentale qui consiste à au moins commencer par apporter des solutions à une situation catastrophique, le Premier ministre donne l'impression d'avancer avec cette force tranquille qui semble tant manquer aux hommes politiques d'aujourd'hui. De ce point de vue, on pourrait le comparer à François Mitterrand, lequel ajoutait duplicité et manœuvres inavouables à son sens de l'État et à sa connaissance des hommes et des réseaux. Il ne serait pas non plus déraisonnable de le rapprocher de Raymond Barre, même si l'image de ce dernier fut entachée post mortem par la découverte d'un compte secret en Suisse ; comme lui avec son plan d'austérité pour lutter contre l'inflation et le chômage, Michel Barnier doit prendre à bras-le-corps l'endettement du pays, même s'il ménage son vocabulaire ; les Fran-

çais commencent pourtant à s'en rendre compte, notamment lorsqu'on leur dit qu'il représente 47 217 euros par habitant.

Prenant lui-même la parole, non seulement lors de sa déclaration de politique générale au Parlement, finalement assez prudente (mais avait-il le choix?), mais aussi par des interviews et à l'occasion de déplacements, le chef du gouvernement a clairement annoncé un plan de sauvetage des finances publiques de 60 milliards d'euros. Cela signifie 20 milliards de hausses d'impôts, évidemment présentées comment ne touchant que très peu de personnes, et 40 milliards de baisses des dépenses, qu'il faudra bien répartir entre tous les postes, c'est-à-dire les secteurs d'activité de tous les citoyens. Habilement, et peut-être aussi par souci de réintroduire dans la conduite des affaires les divers partenaires politiques et sociaux, il s'est dit prêt à explorer des solutions alternatives, sachant d'ailleurs très bien que les pistes de l'apprentissage et de la fraude fiscale ne sauraient s'avérer suffisantes. Mais, pour le moment, aucune rupture majeure n'apparaît avec la politique menée depuis 2017, condition sans doute indispensable au soutien d'au moins une partie des députés de l'ancienne majorité.

De toute façon, indépendamment des mots, le problème se pose de savoir si les actes suivront. Non seulement pour éponger le déficit, mais aussi pour répondre aux préoccupations des Français, bien conscients de la dégringolade et de l'insuffisance de l'enseignement, du système hospitalier, des services publics ou de la sécurité. On ne peut plus



ROMAN HISTORIQUE

Mensonges

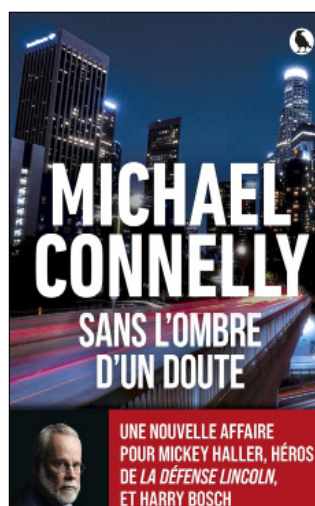
Quand Adolf Hitler, qui se rêve artiste, rencontre Albert Speer, issu d'une longue lignée d'architectes, le « guide » comprend qu'il a trouvé l'homme capable d'imprimer dans la pierre la grandeur qu'il veut redonner à l'Allemagne, en premier lieu à Berlin. Architecture et politique vont de pair. Speer grimpera les échelons du parti national-socialiste, de scénographe des congrès nazis à ministre de l'Armement. Jean-Noël Orenge raconte leur relation qui va du « coup de foudre » à la « séparation » avec, en toile de fond, la question du génocide des juifs. Au procès de Nuremberg, l'architecte affirmera qu'il l'ignorait avant de plaider coupable à titre collectif et de sauver sa tête mais ses archives disent tout le contraire. En lice pour le prix Goncourt..

« Vous êtes l'amour malheureux du führer », Jean-Noël Orenge, Grasset, 272 p., 20,90 €.

POLAR

Coupable ou innocent ?

Il n'y a que Michael Connelly pour rendre passionnant un procès surtout



lorsqu'on connaît la complexité du système judiciaire américain où l'avocat rivalise avec le juge. Dialogues incisifs, descriptions précises, personnages attachants et suspense, son nouveau polar saisit le lecteur de la première à la dernière page. Inspecteur à la retraite, Harry Bosch donne un coup de main à son demi-frère, l'avocat Mickey Haller qui a transformé sa Lincoln en bureau ambulatoire. Il y va de la liberté d'une femme qui se dit accusée à tort du meurtre de son mari, un policier, et croupit en prison.

« Sans l'ombre d'un doute », Michael Connelly, Calmann-Lévy noir, 380 p., 22,90 €.

NATURE

Beautés de la nature

Dans la nature, on observe du vert, du rose, du jaune..., des taches, des bandes, des rayures. Pourquoi cette variété du vivant ? Le biologiste Jean-Michel Gibert s'intéresse aux couleurs et aux motifs qui ornent notre environnement. Ces différences n'existent pas par hasard, chacune remplit une fonction. Les couleurs, par exemple, ne sont pas les mêmes chez les animaux et les fleurs. Elles servent à se cacher ou à séduire, à



attirer les pollinisateurs ou à effrayer. Plus de cent cinquante planches illustrent cet ouvrage documenté et captivant.

« Les couleurs du vivant », Jean-Michel Gibert, Cnrs éditions, 336 p., 25 €

REVUE

Expressions françaises

« Ne faire ni une ni deux », « payer rubis sur l'ongle » la langue française fourmille d'expressions dont on ignore parfois le sens et/ou l'origine. Lire en a choisi cinq cents dans six domaines (chiffres, mythologie, religion...) et les a analysées. Des jeux parsèment ce hors-série ludique et éducatif.

« 500 expressions françaises décorées », Lire magazine, hors-série, 12,90 €. En kiosque et en librairie.



tentaire d'Aix-Luynes, aurait dénoncé les faits pour d'obscures raisons.

■ **Corse** : Après une grève de 24 heures les 3 et 4 octobre dans les six ports et les quatre aéroports corses, le président de la collectivité de Corse (CDC) a pu annoncer que la ministre du Partenariat avec les territoires, Catherine Vautrin, a renoncé au principe de la privatisation des infrastructures actuellement gérées par la Chambre de commerce et d'industrie corse (CCI) par une concession dont le terme est fixé au 31 décembre. Celle-ci doit pourtant, en vertu de la réglementation européenne, faire l'objet d'une mise en concurrence.

■ **Télé médecine** : La société H4D, spécialisée dans les cabines de téléconsultation médicale, a été mise en liquidation judiciaire par le tribunal de commerce de Paris le 26 septembre. Les sociétés concurrentes (comme Tessan, Medisport, Medadom...) ont leurs propres modèles de cabines ou de bornes, plus légères et moins chères. Les téléconsultations représentent 4 % des consultations facturées à l'Assurance maladie, soit environ 9 millions de téléconsultations par an.

■ **Lait** : Lactalis a annoncé le 25 septembre qu'il allait réduire de 10 % ses collectes de lait dans les deux ans à venir. La filière de lait biologique breton, en surproduction par rapport à la demande, sera particulièrement touchée.

■ **Disparition** : L'acteur Michel Blanc est décédé le 4 octobre à 72 ans.

se contenter de parler lorsqu'une étudiante de 19 ans est violée et assassinée, que des garçons de 14 et 15 ans sont recrutés comme tueurs et qu'un chauffeur de taxi est abattu sans raison – à quoi il faudrait ajouter le décompte de ce qui se déroule dans bien des villes et même dans les territoires ruraux...

Jean-Gabriel Delacour

Au chevet des éleveurs

Annie Genevard, ministre de l'Agriculture, le jeudi 3 octobre et Michel Barnier, Premier ministre, le lendemain ont pris chacun leur tour le pouls du monde agricole auvergnat au Sommet de l'élevage de Cournon, près de Clermont-Ferrand. Il y fut principalement question de gestion des risques sanitaires mais également des réponses à apporter aux producteurs de lait face aux annonces inquiétantes des industriels assurant leur collecte.

Concernant les victimes de la maladie hémorragique épizootique (MHE) et la fièvre catarrhale ovine de type 8 (FCO-8), Annie Genevard a annoncé que les programmes liés au Fond national de mutualisation du risque sanitaire et environnemental (FNSE) étaient validés jusqu'à la fin de l'année.

Le ministre a également annoncé ouvrir la vaccination gratuite contre FCO-3 aux élevages de toute la France, les autorités sanitaires disposant du stock de vaccins nécessaires. Un fonds d'indemnisation spécifique sur les dégâts causés par ce virus va être mis en place, a-t-elle ajouté.

Annie Genevard a ensuite tenu à rassurer les agriculteurs sur les dossiers liés aux aides liées à la Politique agricole commune (PAC), qu'il s'agisse de celles versées aux éleveurs dont les troupeaux ont été décimés ou sur le versement de l'avance des aides par l'État au 16 octobre. Enfin, elle a annoncé prendre en compte les difficultés liées aux retombées néfastes des contrôles satellitaires imprécis en matière d'assurance-récolte aux prairies.

De son côté, Michel Barnier a annoncé la mise en place de prêts garantis par l'État (PGE), pour soulager les trésoreries (à commencer par celle des céréaliers) et a confirmé la création annoncée la veille d'un fonds d'urgence pour les éleveurs de d'ovins et de bovins touchés par la FCO-3. Ce fond sera abondé de 75 millions d'euros par l'État a précisé le Premier ministre. Il a également évoqué l'augmentation possible du prélèvement des loups lorsque sera connue, à la mi-décembre, la nouvelle évaluation officielle du nombre de ces prédateurs en France.

Jérôme Besnard

Droits de succession

La Cour des comptes a été saisie par le président de la commission des finances de l'Assemblée nationale, M. Coquerel, LFI, d'une demande d'enquête portant sur « les droits de succession ». Elle lui a rendu une étude très politique.

Elle reconnaît que les Français sont très allergiques aux droits de succession. Elle observe que la France est le pays de

l'OCDE où les DMTG (donations et successions) sont les plus élevés : 16,6Md€ en 2021, soit 0,74 % du PIB. Elle admet enfin qu'en France la fiscalité affectant la détention et la transmission de patrimoine représente 4,1 % du PIB en 2022, soit le taux le plus important de l'Union européenne.

Et néanmoins, elle estime qu'il n'est pas possible de réduire le produit de ces impôts eu égard aux finances de la France. Elle propose donc « à rendement constant » des réformes pour surtaxer les riches au détriment du respect de la propriété et de la pérennité des patrimoines familiaux :

- Réduction des avantages du pacte Dutreil et de l'assurance vie,
- Imposition du retour de l'usufruit au nu-propriétaire au jour du décès de l'usufruitier,
- Imposition des plus-values latentes sur les biens hérités
- Imposition des successions et des donations tout au long du cycle de vie.

Elle ne considère comme acceptable qu'une baisse des taux en faveur des collatéraux ou des enfants du conjoint, pour tenir compte de l'évolution des structures familiales.

Elle est bien loin de ses missions qui consistent à juger les comptes des comptables publics, contrôler la régularité et l'efficacité de l'emploi de l'argent public, certifier les comptes de l'État et du régime général de la sécurité sociale, évaluer les politiques publiques. Elle est satisfaite de satisfaire son commanditaire. Mais ça n'est pas son rôle.

Jean-Philippe Delsol

A-t-on le droit de faire bouger les lignes ?

par Christian Fremaux, avocat honoraire

L'état de droit est à l'ordre du jour. Intox. ou réalité ? « Appuyez-vous sur les principes, ils finiront bien par céder », disait Édouard Herriot. C'est la crainte que professent des bonnes âmes, des humanistes et juristes défenseurs des grands principes et du droit quand on envisage de faire évoluer les règles concernant la sécurité publique et celles de la justice. Tout responsable sait qu'on ne touche aux lois que d'une main tremblante. Et aucun politique fût-il réactionnaire, donc jouant sa carrière, ou progressiste, dont l'erreur est forcément de bonne foi et sans conséquences immédiates, ne se risquerait à dire n'importe quoi ou à faire peur. Dis-moi d'où tu viens et tu auras raison ou tort.

Tous les jours il y a un drame encore plus horrible que le précédent. On veut des solutions mais dès qu'il s'agit de prendre des mesures c'est le tollé. S'il faut muscler notre législation on crie à l'arbitraire, aux libertés bafouées, à la mise en péril du pays surtout de certaines de ses composantes. On en appelle au droit naturel, aux droits de l'Homme de 1789, à la Constitution et ses valeurs immuables gravées dans le marbre. Au droit européen sinon international. Enfin à la préservation de l'humanité et à la fraternité avec l'émotion pour boussole. L'individu est devenu roi. Fût-il un ennemi.

Personne n'est contre ces objections. Qui veut revenir à l'arbitraire, aux lettres de cachet, à l'absence de droits, à aucune garantie de et contre l'État, à la limitation des libertés individuelles comme collectives ? Réveille-toi George Orwell, ils sont devenus fous ! Nous sommes dans une démocratie et une République conquise de haute lutte et attaquée : seuls des excités idéologisés veulent sa perte, qu'on change de régime et de société. Et que l'on coupe des têtes. Pour aboutir à une coexistence qui sera apaisée. Il faut y croire ! Comme si le bien se décrétait.

Ce qui n'empêche pas que l'on a le devoir de rectifier ce qui est insuffisant, de se donner des armes légales pour lutter contre ce qui nous fait mal, pour prévenir les souffrances. L'immobilisme ne peut mener qu'au désastre. Se lamenter n'apporte rien. On coule mais la tête haute.

Il ne faut pas confondre l'état de droit avec un petit é qui est un cadre institutionnel avec des principes et des valeurs avec l'État prenant un E majuscule, donc la puissance publique qui est soumise aux règles légales. L'état de droit c'est la hiérarchie des normes, l'accès à la justice et l'égalité des citoyens devant la loi et la séparation des pouvoirs. En France en ajoutant des élections libres et des institutions représentatives. Le ministre de l'Intérieur joue un rôle essentiel et délicat. Il ne décide pas seul.

M. Retailleau ministre de l'Intérieur LR macron-compatible a mis le feu aux poudres par une formule maladroite et inexacte. L'ancien sénateur a dit que l'état de droit n'était « ni intangible ni sacré ». Il devait viser la délinquance et l'immigration incontrôlée ?

Le procureur général de la Cour de cassation magistrat indépendant mais subordonné en même temps au ministre de la Justice a remis avec raison les pendules à l'heure. La

présidente de l'Assemblée nationale s'est dite inquiète car « l'état de droit protège et garantit que personne, fût-ce un ministre, ne puisse faire ce qu'il veut ». Le premier ministre a apporté sa pierre à l'édifice dans sa déclaration de politique générale en disant qu'on conforterait les libertés publiques dont l'i.v.g. désormais constitutionnalisée et qu'on ne toucherait pas à une liberté fondamentale.

M. Retailleau a avalé son chapeau tout neuf et a rétro-pédalé en disant qu'on avait instrumentalisé ses propos et que bien sûr l'état de droit était la norme. Et avait un socle en béton. Il doit n'en penser pas moins mais comme tout politique il recule mais ne rompt pas. Il a ajouté prudemment qu'on devrait réfléchir à l'évolution de notre législation notamment pénale. Car les français doivent être plus protégés. On est tous d'accord.

L'état de droit ne peut s'opposer à la souveraineté populaire. Toute règle peut être revue au bénéfice de la collectivité. Tout en maintenant les grands principes.

M. Heitz procureur général a précisé que la puissance publique devait respecter le droit et les libertés. C'est le fondement de la nation. Cela est indiscutable d'autant plus qu'en France c'est le parlement qui vote les lois et l'autorité judiciaire autonome qui contrôle et sanctionne s'il le faut. Les droits de la défense sont la base de notre système pénal. M. Retailleau doit en convenir. Je n'en doute pas. Le supposé coupable reste innocent jusqu'à son jugement. Même si sa personne est détestable, ignoble dans ses actes et en dehors de l'espèce humaine telle qu'on la souhaite. L'état de droit pourrait commencer à bouger si l'autorité judiciaire qui veut devenir pouvoir toujours au nom du peuple français acceptait la responsabilité professionnelle des juges. Et le sens des votes républicains. Ce qui lui donnerait de l'autorité validée par les justiciables. Et si on revoyait enfin le lien qui unit le parquet à son ministre ?

L'État – c'est nous les citoyens – dispose de la force légitime mais n'a aucun droit particulier. Il n'est pas omniscient ou infaillible. Il se soumet aux lois et aux tribunaux administratifs notamment, comme tout le monde. Il organise notre vie sociale, nous protège par ses fonctions régaliennes que nous lui avons déléguées. Il redistribue les richesses, combat les inégalités et discriminations. Le tout dans l'intérêt général.

En restant dans le cadre de l'état de droit et en consolidant nos libertés et nos institutions, il est possible de progresser et d'améliorer nos moyens de défense. Que nos élus adaptent notre législation aux nouvelles donnes et menaces, aux comportements qui changent notamment chez les mineurs, aux technologies qui posent problèmes, aux dangers venant de l'extérieur et en modifiant ce que nous avons décidé jadis dans un contexte peut être moins funeste. Les décrets et les circulaires sont possibles pour appliquer ce qui existe. Ou pourrait être renforcé. Si on ne tente jamais rien on mourra de nos principes. Il faut un peu de courage. Et pas de fausses pudeurs. ■

■ **Allemagne :** L'inflation sur un an a été de 1,6 % en septembre. L'Allemagne table sur un taux de 1,7 % pour tout 2024.

Allemagne : Le constructeur ferroviaire français Alstom a annoncé le 2 octobre qu'il va fermer l'usine historique de Görlitz (Saxe, à la frontière polonaise) d'ici 2026 (700 salariés).

■ **Union européenne / Chine :** Malgré l'opposition des industriels allemands et des producteurs de cognac et de champagne français qui craignent des mesures de rétorsion, la Commission européenne a autorisé les États à taxer de 45 % le prix des automobiles électriques chinoises importées en Europe.

■ **Rwanda :** Le virus de Marburg, une fièvre hémorragique type Ebola, aurait fait 11 morts depuis le 27 septembre.

■ **Côte d'Ivoire :** Le prix d'achat réglementé du cacao aux producteurs a été fixé à 2,70 euros le kilo par le gouvernement le 30 septembre. C'est presque le double du prix de l'année dernière. Avec de 1,5 à 2 millions de tonnes, la Côte d'Ivoire fournit 45 % de la production mondiale de cacao. Le Ghana, deuxième producteur mondial avec moins d'1 million, et dont les prix sont également réglementés, s'aligne peu ou prou sur la Côte d'Ivoire.

■ **Tunisie :** L'élection présidentielle du 6 octobre aurait été remportée avec un score de plus de 89 % par le président Kaïs Saïed, 66 ans. Il avait des concurrents (fantômes) : Zouhair Maghzaoui, 59 ans, ex-député de gauche, et Ayachi Zammel,

Jamais sans doute Israël n'a été aussi isolé internationalement. L'ONU, les juridictions internationales, l'Union européenne, mais plus encore les opinions publiques occidentales, y compris aux États-Unis, les médias, les réseaux sociaux, œuvrent tous à faire pression sur Israël, soit pour le critiquer soit pour le modérer, pour l'affaiblir ou le défendre contre lui-même.

Une partie des Israéliens se sont également tournés contre leur gouvernement. À l'extérieur, les observateurs ont interprété ces manifestations comme un mouvement pour la paix. Ils se sont trompés. L'unité nationale n'a jamais été menacée, ni par rapport aux Palestiniens, ni encore moins face au Hezbollah et à l'Iran. La solution à deux États a été rejetée à la Knesset par une majorité de 68 voix (sur 120) et seulement 9 en faveur. Les opérations au Liban sont approuvées par 60 à 80 % de la population selon les sondages. Les dissidents du parti dominant, le Likoud du Premier ministre Netanyahu, ont rejoint le cabinet de guerre.

La diplomatie américaine et les déclarations françaises et européennes en général en faveur de cessez-le-feu ou de deux États tombent à plat. Les lignes rouges au Liban sont ignorées. Comme si les uns et les autres étaient complètement

déconnectés des réalités. Ils ne reconnaissent plus l'Israël d'aujourd'hui qui n'est pourtant pas, dans sa vision stratégique, si différent de celui de 1948 ou 1967. Si la sociologie et la démographie ont radicalement changé, à la fois en Israël et dans les pays voisins, la géographie du Moyen-Orient est restée la même.

Entre le 7 octobre 2023 et le 7 octobre 2024, il y a 42 000 Palestiniens morts à Gaza, quelques centaines en Cisjordanie, près de 2 000 Israéliens (1 200 le 7 et 700 soldats depuis) et déjà presque 2 000 Libanais. Ce sont ces morts qui font la différence. Emmanuel Macron, le 25 septembre, à la tribune des Nations Unies, a martelé l'idée qu'une vie égale une vie, qu'il ne saurait y avoir de double standard, que l'ignorer est à la source du manque de confiance dans le système international.

Le 7 octobre 2024, les Israéliens se souviennent d'un seul jour, tandis que dans la bande de Gaza comme désormais au Liban, il ne se passe de jour que les Palestiniens et les Libanais ne comptent leurs morts. Pogrom, Rezzou, Terrorisme, crimes de guerre, génocide, les qualificatifs s'échangent sans parvenir à cerner la réalité sinon juridique du moins géopolitique ou historique. Aucune mort ne doit être passée sous silence, minorée, encore

moins oubliée. Donner à chacun un nom est une tâche pour l'avenir, pour l'Histoire. Les morts obligent les vivants. Ils rendent plus difficile que jamais toute action commune. Les parties ne sont pas seulement éloignées par leurs extrêmes. Elles le sont par ceux qui meurent. Vouloir dépasser cela par l'éthique ou la compassion est peut-être possible à titre individuel, pas au niveau des sociétés et encore moins des politiques responsables. Prendre le problème par le truchement des victimes est hélas vain. C'est un rapport de force. Il n'y aura d'issue que par le haut, par la diplomatie ou la guerre. ■

NB – le titre est emprunté au livre de Bernard-Henri Lévy paru chez Grasset.

47 ans, libéral, emprisonné pour le prétexte de faux parrainages.

■ **CIO :** Les trois principaux sponsors japonais du Comité olympique – Toyota, Panasonic, Bridgestone – ont annoncé en septembre qu'il renonçait à ces coûteux contrats.

■ **Océan indien :** Le 3 octobre, le gouvernement britannique a transféré sa souveraineté sur l'archipel des Chagos à l'île Maurice, qui a consenti, de son côté, un bail de 99 ans pour la base militaire américaine de Diego Garcia. Un traité doit être prochainement signé.

Une sagesse libérale-conservatrice ?

par Frédéric Aimard

Pour comprendre pourquoi la France a probablement tort d'être si rétive au libéralisme, il faut s'éclairer d'auteurs, souvent anglo-saxons du XIX^e et XX^e siècles, mais en s'appuyant sur une culture classique remontant à Aristote ou à saint Thomas. C'est ce que fait Jean-Philippe Delsol dans un essai court mais dense où il propose – véritable utopie à l'heure actuelle – une alliance entre le libéral et le conservateur, qui donnerait à nos sociétés le meilleur de la liberté d'entreprendre et le meilleur de la cohésion sociale retrouvée. On peut déjà dire que cet ouvrage s'insère bien dans la collection consacrée à ces sujets philosophico-politiques de la prestigieuse maison d'édition des Belles Lettres. On conseillera de commencer la lecture par sa « *courte bibliographie* » qui situe l'auteur dans les belles problématiques qui ont agité le débat intellectuel français de ces dernières années. Jean-Philippe Delsol cite Confucius, Hobbes, Benjamin Constant, Hayek, Roger Scruton (théoricien du néo-conservatisme) et son philosophe « libéral » de prédilection est le penseur chrétien Gustave Thibon ! Mais il y en a d'autres, comme le Britannique Michael Oakeshott, encore peu connu en France, mais dont Jean-Philippe Delsol fait son miel. La première partie du livre est conçue comme un condensé des pensées libérales et conservatrices, en cherchant à les concilier. Cela

fera un excellent manuel pour les étudiants qui auraient à travailler sur ces sujets (à vrai dire un peu ignorés par l'Université française actuelle).

La deuxième partie est plus pratique en cherchant des points d'application à une alliance entre libéralisme et conservatisme, tels que l'Institut d'étude fiscale, patronné par l'auteur, en fournit des exemples concrets chaque jour sur le site Internet de l'Iref... La dette publique, le travail, l'école... Avant de revenir à une problématique philosophique pour dénoncer le rousseauisme et « *Hegel, le faux ami* » et tenter de refonder une

éthique de la liberté en convoquant le meilleur de la tradition philosophique et politique occidentale, c'est-à-dire fondée sur les héritages conjugués et assumés d'Athènes, Rome et Jérusalem... Judéo-christianisme très risqué à l'heure de l'autoflagellation permanente, du décolonialisme, etc. Il y a dans ces pages, entre autres, un utile rappel du nécessaire respect de la nature, qui ne fera pas plaisir aux écologistes tels qu'on les rencontre en politique...

Au final, Jean-Philippe Delsol exprime une vraie sagesse et donne une leçon d'optimisme : « *la politique reste un art diffi-*

cile mais passionnant, nécessaire à la vie sociale, gratifiant pour ceux qui l'exercent à bon escient. Pour éviter qu'elle soit investie par le bas, il faut lui redonner de la hauteur, de la profondeur, de la grandeur, de l'intelligence, de la passion, du cœur. » Exactement ce que tente l'auteur, dont le livre arrive peut-être à point alors que le « *moment Barnier* » interroge nos concitoyens sur un possible avenir, sinon radieux, du moins nous évitant les pires catastrophes. ■

Jean-Philippe Delsol, *Libéral ou conservateur ? Pourquoi pas les deux ?*, Manitoba-Les Belles Lettres, 162 pages, 21,50 euros.

Logorrhée antiraciste

Le 2 octobre à Genève, au Conseil des droits de l'homme des Nations Unies, l'activiste Rokhaya Diallo, journaliste et militante antiraciste, s'en est une fois de plus prise à la France, comme elle le fait assez souvent depuis les États-Unis où elle travaille comme chercheur à l'université de Georgetown. Là, elle a accusé son pays de museler les « *femmes non blanches* ». Conformément à son habitude qui consiste à toujours les séparer du reste de la population, elle a affirmé : « *Sous-représentées dans l'espace public, elles sont fortement incitées à éviter d'aborder les questions raciales* ». Elle n'a pas craint de les décrire comme vivant dans un système dictatorial : « *Les rares qui osent s'exprimer s'exposent à de lourdes conséquences allant des menaces de viol, de mort aux procès bâillonnés* ». Cela rejoint son obsession de toujours donner une vision dévalorisante de la situation, comme elle l'a fait dans le Guardian au mois d'août : « *Les Jeux olympiques de Paris peuvent paraître justes et inclusifs à la télévision. La réalité est plus sombre.* »

Ces accusations rémanentes de racisme constituent manifestement un fonds de commerce pour certains polémistes, qui ne voient plus les choses qu'à travers ce prisme, fondé sur un manichéisme constant. C'est ainsi que le politologue Thomas Guénolé, jamais avare de simplifications et de provocations, promeut la repentance coloniale à tous crins. Persuadé que son pays n'en fait jamais assez, il a expliqué qu'il y a toujours « *matière à réparation* ». D'où son tableau et ses exigences sans nuance : « *La France, elle a colonisé plusieurs pays, elle a pillé leurs ressources, elle a asservi et humilié toute une partie de leur population... Il s'agirait de le reconnaître et pour cela il faut une réparation financière. Il faut que la France indemnise les pays qu'elle a colonisés !* »

On peut douter du succès de ces diatribes. Mais il faut aussi s'interroger sur une logorrhée ne misant que sur la répétition au lieu de parier sur la raison et la discussion. ■

Précy

Merveilleux Cris de Paris à Ambronay

par Jean Étèvenaux

Le Festival d'Ambronay revient chaque année avec les premières feuilles mortes, mais il ne plonge pas dans le passé avec un esprit mortifère. Au contraire, non seulement il fait revivre la grande époque baroque mais s'efforce constamment d'en ressusciter des expressions oubliées ou inconnues en ne limitant jamais le champ géographique de ses recherches. À une petite heure de Lyon, sur les premiers contreforts du Bugey, il offre pendant plusieurs semaines – indépendamment des activités de son Centre culturel de rencontre tout au long de l'année — l'occasion de se replonger dans les musiques des XVI^e et XVII^e siècles, en n'oubliant pas qu'il n'y avait pas que des compositeurs français.

À travers la représentation du dimanche 29 septembre, l'admirable petite abbaye bénédictine a mis en valeur non seulement une grande variété d'auteurs, mais aussi un ensemble dédié à l'art vocal, Les Cris de

Paris. S'investissant en faveur de la création contemporaine comme à la place de la musique sur scène, la formation de Geoffroy Jourdain a excellé à faire redécouvrir des pièces peu connues en dehors des plus ou moins petites cours italiennes de la Renaissance. Il a été aidé par quatre compositions de Francesca Verunelli, une Toscane née en 1979, primée aussi bien à la Biennale de Venise par un Lion d'Argent que par le prix Ernst-von-Siemens récompensant une contribution majeure à la musique contemporaine.

Cet agréable mélange musical a été fortement apprécié du public. Celui-ci a écouté les sopranos, mezzo-sopranos, contre-ténor, ténors et baryton-basses qui complétaient les harpes et les violes de la compagnie. Il apparaît tout à fait remarquable que la multiplicité des œuvres ne nuise en rien à la cohésion de ce qui est présenté. On touche sans doute ici à la grande originalité des Cris de Paris

qui, sans œillères mais avec le sens du rapprochement, facilitent le déplacement des auditeurs à travers de riches palettes.

Les musiciens, il est vrai, ont l'habitude de se produire dans des cadres variés, en académie ou en résidence, auprès de jeunes compositeurs comme au sein de festivals bien établis ou sous l'égide de fondations. Ce ne sont pas, en outre, des inconnus à Ambronay, où ils interviennent dans la formation de jeunes interprètes et compositeurs tout comme auprès du Conservatoire national supérieur de musique de Lyon.

On n'oubliera pas non plus les textes, tout en italien bien sûr. Retenons-en un, de Michelangelo Rossi (1601-1656), avec cet extrait du madrigal *O miseria d'amante, qui montre qu'on n'a pas attendu le romantisme pour déverser ses pleurs* : « *Ainsi je vais, de peine en peine, d'un état passant à un autre, et n'ai d'autre issue à la mort que la mort* » ■

LIBRAIRIE GAY-LUSSAC
49 rue Gay-Lussac
75005 Paris

<https://www.librairiegaylussac.fr>

Calendrier Octobre - Décembre

- **Mercredi 9 octobre**, de 9 h 30 à 12 heures : Atelier d'**initiation à la calligraphie anglaise et aux arabesques** par Agnès Géminet (sur inscription)

- **Jeudi 10 octobre** de 19 heures à 21 heures : Dédicace de *Échec et mat au paradis*, la biographie de **Stéfan Zweig** par **Sébastien Lapaque**. Présentation de l'ouvrage à 19 h 30, pot à l'issue, grand choix d'ouvrages de Stefan Zweig

- **Samedi 12 octobre** de 15 h 30 à 18 h 30 : Le Docteur Philippe Bor-net viendra dédicacer son nouvel ouvrage « **Qui a tué Napoléon ?** 10 Enquêtes scientifiques au secours de l'histoire » coécrit avec le professeur Gérard Lucotte et préfacé par le grand historien Jean Tulard (Éditions MaxMilo, 21,90 €). Grand choix d'ouvrages de Napoléon et présentation d'une exceptionnelle collection de signatures autographes des grands et petits personnages de l'Empire et de la Révolution.

- **Mercredi 30 octobre** : dédicace du magnifique ouvrage de Alexis Margowski « **PARIS est un LIVRE** ». il y est question de notre librairie.

- Vendredi 8 novembre à 19 h 30 (premier vendredi ouvré du mois) : Conférence sur Sacha Guitry par Bernard Leconte et dédicace de ses ouvrages.

- **6 décembre** : conférence sur « **Léon Bloy et ses amis** » par le libraire-expert-érudit Benoît Galland est un bibliophile expert de toutes les éditions, toutes les dédicaces, toutes les photos de l'auteur du « Désespéré » et du « Salut par les Juifs »

- **Jeudi 12 au vendredi 20 décembre** : exposition de **céramiques et de toiles de Philippe Joseph Baschet**. Vernissage le jeudi 12 décembre.

Pour venir à la librairie Gay-Lussac (ouvert de 12 h 30 à 19 heures sauf le dimanche) Bus 21, 24 et 27 (Arrêt Feuillantines, juste devant la librairie).

RER Luxembourg (Ligne B, pas tout près, mais on gagne beaucoup de temps en sortant par la Sortie Sud et en prenant la rue de l'Abbé de l'Épée qui passe le long de l'église St-Jacques du Haut-Pas). Si vous venez du Sud, montez en queue de rame. Si vous venez du Nord, montez en tête de rame...)

<https://festivalambonay.org>



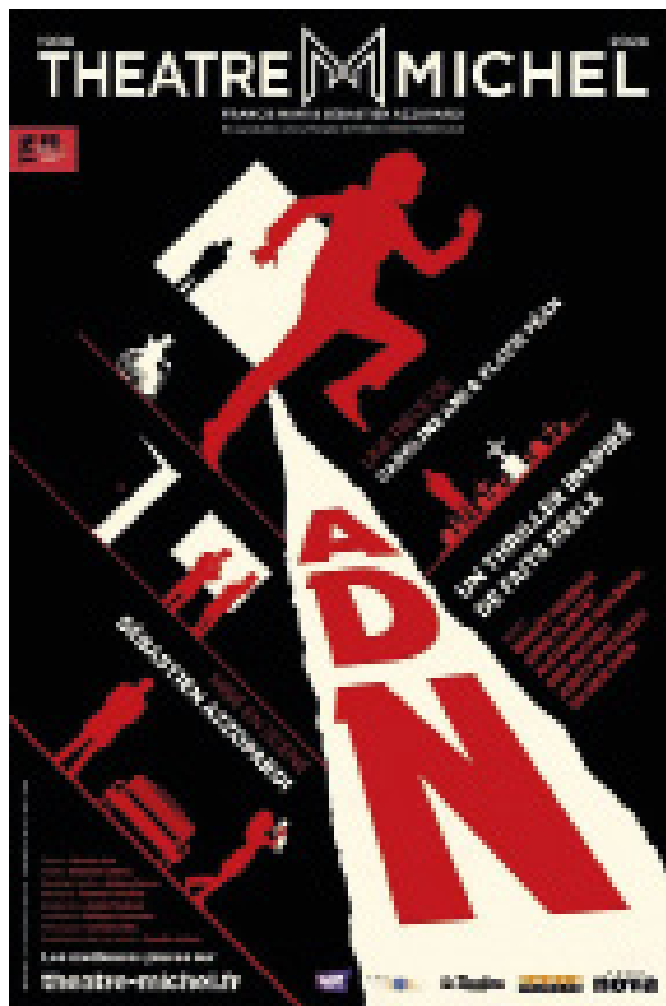
Thriller-Boulevard

par Guillaume d'Azémar de Fabrègues

Sur la scène, des panneaux gris, mobiles, sur lesquels sont d'abord projetés les vitraux d'une église. Musique gospel, Qui va nous sauver... une séquence immersive, qui se termine par l'arrestation de Tomas Miller. Retour en arrière, dans la chambre d'une maternité, les pleurs d'un bébé. Non, s'il te plaît, ne pleure pas...

Marty a peu de jours, il se remet d'une jaunisse. Karen et Tomas, ses parents, sont convoqués dans le bureau de Georgia Brown, médecin réputé tout juste élue maire de la ville. Marty est né d'une FIV, tout s'est bien passé, elle peut garantir que c'est bien le sperme de Tomas qui a été utilisé... mais les tests démontrent que Tomas est l'oncle de Marty, pas son père. Tomas qui n'as pas de frère. Tomas est pris dans une tornade d'interrogations. Il y a cette nuit dont Karen n'a aucun souvenir. Il y a sa mère, qui hésite à parler. Le lendemain, elle est assassinée. Accompagné de Dan, son ami d'enfance, Tomas va mener l'enquête, remonter le temps, dévoiler des vérités successives.

C'est parti sur les chapeaux de roues, pour une heure trois quart d'un bon spectacle cool, avec ses rebondissements, ses indices bien visibles, ses fausses



pistes, ses personnages typés. Inclusivité conformiste, running gags, grosses ficelles aussi, la loi du genre. Mis en scène avec agilité par Sébastien Azzopardi, le texte de Caroline Ami et Flavie Péan fonctionne bien. Panneaux mobiles, quatrième mur dynamité, décors sans chichis et changements de costumes rapides, on passe

sans transition d'un espace à un autre, d'un temps à un autre. Avec une mention spéciale pour l'utilisation faite des panneaux mobiles et de la vidéo, parfois réaliste, parfois dessinée. Au cours de son enquête, Tomas comprendra comment la place des femmes dans la société s'est améliorée en trois générations, il s'in-

terrogera sur ce qu'est la paternité, sur l'impact transgénérationnel des secrets de famille... et le spectateur avec lui. On passera sur la baisse de rythme au milieu de la pièce et l'explication scientifiquement bancale, c'est du thriller-boulevard, pas de la vulgarisation.

Sur scène, Benoit Facérias et Anne Plantey sont Tomas et Karen, entourés de Alexandre Guilbaud, Valérie Even, Judith D'Aleazzo et Éric Pucheu, ils sont tous agiles, ils multiplient les rôles et les changements de costumes. Ils sont convaincants, équilibrés, se soutiennent les uns les autres.

Après la savoureuse *Dame Blanche*, le sanglant *Chapitre XIII* et l'hypnotique *Cendrillon*, Sébastien Azzopardi poursuit son exploration du domaine du thriller, un genre pas si fréquent. C'est enlevé, convaincant et efficace, on passe un bon moment. Ça tombe bien, c'est pour ça qu'on est venus. La pièce mérite le succès public pour laquelle elle est calibrée. ■

Au Théâtre Michel, 38 rue des Mathurins 75008 Paris, à partir du 3 octobre 2024. Du mardi au vendredi : 21 h 00 ; samedi : 16 h 30 et 21 h 00. Durée : 1 h 45. Texte : Caroline Ami, Flavie Péan. Mise en scène : Sébastien Azzopardi. Avec : Benoit Facérias, Anne Plantey, Alexandre Guilbaud, Valérie Even, Judith D'Aleazzo, Éric Pucheu. Visuel : marmon

LA NATION FRANÇAISE

directeur de la publication : Frédéric Aimard. Édité par Spfc-Acip, 60, rue de Fontenay. 92350 Le Plessis-Robinson

Siret 418 382 149 00015 Nanterre. TVA intracommunautaire FR21418382149. ISSN 2967-2988 - Imprimé par nos soins.

Abonnement 1 an = 30 euros à l'ordre de Spfc-Acip.

Paiement par carte bancaire : https://www.paypal.com/webapps/billing/plans/subscribe?plan_id=P-11V44371T91610544M3CKALY

Merci de signaler aussi par mail, votre réabonnement
 Paiement par virement. Rib sur demande. frederic.aimard@gmail.com

Vu du ciel

La comète du siècle est en approche

Si elle ne se désintègre pas avant le 13 octobre, la comète du siècle connue sous le nom de C/2023 A3 devrait être visible à l'œil nu dans le ciel français. Elle fait actuellement route vers la Terre, mais ne devrait pas l'approcher de trop près. Il n'y a aucun risque.

Les spécialistes parlent déjà d'un spectacle exceptionnel, avec une comète qui dispose d'une immense queue, selon les témoignages et les photos déjà prises depuis l'Espagne.

De pareils spectacles n'ont pas été vus depuis 2020 avec Neowise et Hale-Bopp en 1995. Selon toute vraisemblance, Tsuchinshan-ATLAS, autre nom de la comète, devrait être visible plusieurs jours. Elle aurait été découverte au mois de janvier 2023 depuis la Chine et suivie depuis par différents télescopes dans le monde. A son point de passage le plus proche de la Terre (71 millions de kilomètres), elle devrait être aussi brillante que l'Étoile Polaire.

La comète vient du nuage d'Oort, zone sphérique aux confins du système solaire. Elle est composée de glace, de poussière et de roche. Rappelons que l'on devrait pouvoir l'observer sans télescope ni jumelle, à l'œil nu. ■

Philippe Buron Pilâtre

Revue de presse Agri

Des raisons de s'inquiéter et d'espérer...

par Laurent Dornon, responsable du pôle agricultures
Carrefour des Acteurs Sociaux et Partenariat Eurafricain

1- Agriculture et alimentation

Récoltes mondiales

La récolte mondiale en grains s'avère stable à 2315 millions de tonnes, d'après le CIC. De fortes disparités existent selon les régions mais se compensent. Les stocks mondiaux sont confirmés à la baisse.

En France, les récoltes sont en recul tout en pouvant assurer les besoins intérieurs et européens traditionnels. En blé, les exportations seront limitées.

Sources : notamment IGC, Conseil International des Céréales, le 24.09.2024.

Sénégal et Europe : 30 M€ pour l'agriculture

En soutien à son agriculture, le Sénégal conclut

un prêt de 30 M€ avec la Banque Européenne de Développement.

Ce montant, équivalent à 200 Md de CFA, est accordé pour renforcer les productions céréalières, horticoles, d'arachides, de cajou avec 70 % du prêt. Le restant est destiné à des projets liés au changement climatique, développement durable, et résiliences agroenvironnementales.

oceans-news.com, le 10.09.2024.

Éthiopie : lancement d'un centre de compétences

Avec 34 % du PIB et 81 % de l'emploi, agriculture et agroalimentaire sont deux secteurs clefs des activités économiques de l'Éthiopie qui créée avec l'Office Inter-

national du Travail un centre regroupant public et privés, agences de formation et des syndicats dans les secteurs cités.

OIT 09.09.2024

ODD : La faim dans le monde persiste

« Les progrès inégaux dans l'accès économique à une alimentation saine font planer une ombre sur la possibilité d'éliminer la faim dans le monde, alors que six années seulement nous séparent de l'horizon 2030 » rapporte la FAO. Les pays à faibles capacités fiscales seraient les plus touchés.

fao.org, le 01.09.2024.

2 – Écologie et biodiversité

Vers de nouveaux traitements phytosanitaires. Un fongicide 100 % écolo.

La société Micropep lève 27 M€ pour tester son fongicide issu de plant de tomates. Seraient traités : rouille de soja, mildiou de la vigne et pommes de terres grâce à l'extraction de micropeptides de tomates. Micropep est née d'une collaboration entre l'Université Paul Sabatier à Toulouse et le CNRS.

Les Échos, le 18.08.2024.

Répulsion des corbeaux

sBayer annonce la mise en vente de répulsif à base poivre contre les corvidés (corbeaux, corneilles, choucass, pies) pour protéger les semences dans les champs. En vente en 2026.

lafranceagricole.fr, 29.09.2024

Eau et irrigation

Les exploitants agricoles se mobilisent pour contrer les associations environnementales avec des répliques en justice « en tierce opposition ». Le but de ces actions est de faire valoir leurs démarches avant que des précédents juridiques contre des autorisations d'irrigation ne soient obtenus par des associations environnementalistes.

La France Agricole, n° 4076, p16 et 17.

Zone aride : l'incroyable diversité des plantes

Un collectif de 120 chercheurs encadrés par une collaboration franco-saoudienne met en évidence la diversité des plantes en milieu aride. Les capacités d'adaptation sont remarquables. ■

INRAE, le 09.08.2024

CHRISTOPHE EOCHE-DUVAL

LE PRIX DE L'INSÉCURITÉ

ENQUÊTE SUR
UNE DÉFAILLANCE
D'ÉTAT

atlantico  ÉDITIONS
ENTRÔLES

CHRISTOPHE EOCHE-DUVAL

L'inflation normative

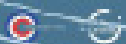
QUAND LA FRANCE
CRÈVE
DE TROP DE LOIS !

Le Pion



DÉDICACE
Christophe
EOCHE-DUVAL

sur le stand de
LexisNexis
de 10h à 12h
puis de 14h à 18h



RECHERCHER
sur le site LexisNexis

ACHETER LES LIVRES
sur le site LexisNexis

PRENDRE AU SERT
sur le site LexisNexis

**14^e Salon
du livre
juridique**

AU CONSEIL CONSTITUTIONNEL

2 rue de Montpensier - 75001 Paris

SAMEDI 10 OCTOBRE 2024

De 10h à 18h - Entrée libre et gratuite

samedi 12 octobre
au **Salon du
livre juridique**

Conseil constitutionnel
2 rue de Montpensier Paris 1er

ENTRÉE LIBRE et GRATUITE



La tête et les jambes

par Fabrice DE CHANCEUIL

À l'occasion du Salon du livre de Royat-Chamalières tenu dans le Puy-de-Dôme les 5 et 6 octobre derniers, Louis Chevaillier est venu présenter son livre *Les Jeux olympiques de littérature Paris 1924* (Grasset) qui nous rappelle ou plus sûrement nous apprend que, de 1912 à 1948, les Jeux olympiques comprenaient, à côté des compétitions sportives, des épreuves littéraires et artistiques. En effet, Pierre de Coubertin, inspiré par l'Antiquité, avait souhaité associer écrivains et artistes à cette nouvelle exaltation du sport.

Pourtant, les concours d'art n'ont jamais constitué une part essentielle des jeux antiques. Néanmoins, des joutes musicales, poétiques et rhétoriques étaient bien présentes aux jeux isthmiques et surtout aux jeux pythiques de Delphes où les concours musicaux dédiés à Apollon ont précédé, dans le temps, les épreuves sportives. En outre, à Olympie, les vainqueurs des concours de sport étaient célébrés par des poésies composées en leur honneur ou des sculptures façonnées pour les magnifier.

En 1906, Pierre de Coubertin propose donc au Congrès olympique, qui l'accepte, de créer, à côté des épreuves sportives, cinq concours culturels dans les domaines de la littérature, de la peinture, de la sculpture, de l'architecture et de la musique. Toutes les œuvres produites devront être inédites et s'inspirer directement de l'image sportive. Ce nouvel ensemble de disciplines, appelé par son initiateur le « *Pentathlon des muses* », sera arbitré par des jurys composés de personnalités expertes de chacune des matières représentées appuyées par quelques membres du Comité international olympique (CIO).

Initialement programmés pour les Jeux olympiques de Londres en 1908, ces nouveaux concours se tiennent, pour la première fois, pour les Jeux olympiques de Stockholm en 1912 où ils ne remportent pas le succès escompté. En raison du refus des artistes

et écrivains suédois de participer à l'organisation des concours, c'est le CIO qui doit directement les prendre en charge dans la précipitation. Ainsi accorde-t-il la médaille d'or (en fait de vermeil à partir de cette date en raison de l'augmentation du prix des métaux précieux) de littérature à l'*Ode au sport*, poème en français et en allemand en prose de neuf strophes com-

Lagerlöf. Les concurrents ne le sont pas moins avec, entre autres, Henri de Montherlant et Robert Graves. Pourtant, c'est un inconnu et qui le reste encore assez largement aujourd'hui, Géo-Charles, qui remporte la médaille d'or pour sa pièce de théâtre appelée tout simplement *Les Jeux olympiques*.

Il en est de même pour la musique pour laquelle le jury, qui ne comporte pas moins que Béla Bartok, Arthur Honegger, Maurice Ravel, Igor Stravinsky, Gabriel Fauré et Manuel de Falla, ne parvient pas à désigner de lauréat, les œuvres proposées étant jugées insuffisantes.

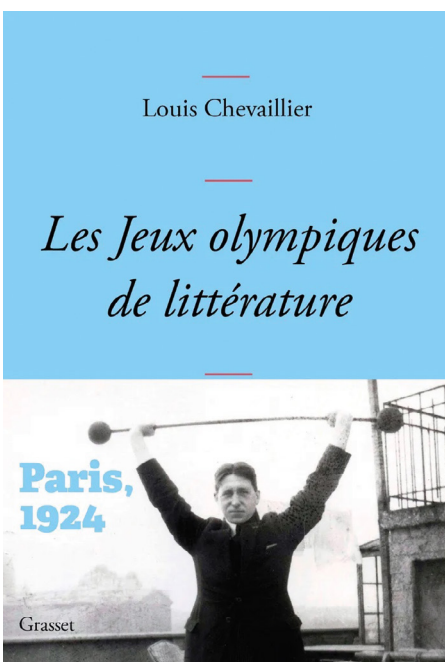
Le succès est encore présent pour les Jeux d'Amsterdam en 1928 où plus de 1 150 œuvres d'art sont exposées, soit presque dix fois plus que quatre ans auparavant. C'est le stade olympique conçu pour cette occasion qui vaut à son auteur, Jan Wils, la médaille d'or d'architecture.

En 1932, les Jeux olympiques couronnent, pour la seule fois, avec une médaille d'argent, un compositeur qui a laissé un nom dans l'histoire de la musique en la personne du Tchécoslovaque Josef Suk.

Mais le nombre de participants décline fortement pour les Jeux de Berlin en 1936 et ceux de l'après Deuxième Guerre mondiale à Londres en 1948.

Pour autant, ce n'est pas la raison, du moins officielle, de la disparition des épreuves culturelles après cette date. En effet, un rapport présenté au CIO en 1949 met en avant le fait que les compétiteurs de ces catégories sont des professionnels alors que les Jeux olympiques sont alors réservés à des amateurs, suggérant de les remplacer par des expositions sans prix ni médailles.

Les concours d'art et de littérature ont donc disparu, depuis, des Jeux olympiques mais il se murmure qu'ils pourraient renaître à Los Angeles en 2028. À moins qu'il ne s'agisse de l'épreuve anticipée de l'humour. ■



Associer écrivains et artistes à cette nouvelle exaltation du sport.

posés par Georges Hohrod et Martin Eschbach qui s'avèrent être, en fait, Pierre de Coubertin lui-même...

Après la Première Guerre mondiale, les Jeux olympiques redémarrent avec ceux d'Anvers en 1920 puis de Paris en 1924, sujet de l'ouvrage mentionné plus haut. Pour les derniers jeux de Pierre de Coubertin, les épreuves culturelles rencontrent enfin un vrai succès et il ne manque personne pour constituer les jurys.

Celui de littérature est même prestigieux avec les diplomates Jean Giraudoux et Paul Claudel, les poètes Paul Valéry et Gabriele d'Annunzio, la romancière Edith Warton et les Prix Nobel Maurice Maeterlinck et Selma